



À l'intention des fournisseurs visés par l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne

Précisions - Déclaration d'origine des produits en provenance de l'Union européenne

Pour faire suite aux diverses questions reçues à la suite de la publication de la capsule du 18 septembre, nous désirons préciser quelques points :

- Toutes les informations pertinentes sont expliquées dans la [capsule d'information](#) ou sur le [site de la Commission européenne](#).
- Par « ses produits actifs », nous entendons les produits présentement commercialisés dans le réseau des succursales.
- Pour tout nouveau produit introduit dans le réseau des succursales et les nouvelles commandes privées, le fournisseur devra compléter un formulaire distinct pour l'année 2017 et l'année 2018. Ces formulaires sont disponibles dans la capsule d'information.
- Pour l'année 2017, à cause des délais d'obtention du numéro d'exportateur enregistré (REX), les fournisseurs peuvent utiliser le [numéro d'identification et d'enregistrement des opérateurs économiques](#) (*Economic Operator Registration and Identification - EORI*). Toutefois, pour l'année 2018, le numéro d'exportateur enregistré (REX) est **obligatoire**.
- Pour les lots de marchandises originaires d'une valeur inférieure à 6 000 euros, le fournisseur devra inscrire « **Expéditions d'une valeur inférieure à 6 000 euros** » au lieu du numéro demandé à la Section 4 / Numéro d'exportateur enregistré (REX).
- Pour toute assistance sur l'obtention du numéro d'exportateur enregistré (REX) ou pour compléter le formulaire, veuillez consulter le site de la Commission européenne ou votre [bureau de douanes national](#) (version anglaise seulement).
- Pour les produits en commande privée, le fournisseur devra compléter un formulaire à chaque nouvelle commande reçue puisque les codes de produit changent. Le formulaire devra être expédié avant la réception de la commande afin d'appliquer l'exemption du droit de douanes.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre

Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)

par courriel à sara@saq.gc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.